



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme TOMI
Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Délibération N°2012 / 286

Acquisition des parcelles cadastrées section AK n°175 et 178- rue André Touranjon.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La rue André Touranjon, située au quartier Saint Joseph, est composée des parcelles privées cadastrées section AK n°15(p), 175 et 178.

L'Office Public de l'Habitat de la Corse du Sud, propriétaire de la parcelle AK 15, a déjà donné son accord pour la cession gratuite à la Ville de la portion de terrain correspondant à l'assiette de la voie.

Afin de poursuivre la régularisation des emprises foncières de cette rue, la Ville a entamé des négociations avec le propriétaire des parcelles cadastrées section AK n°175 et n°178, André LECA.

Ce dernier a donné son accord à la cession à la Ville desdites parcelles, soit 757 m² d'un seul tenant constituant le début de la rue Touranjon, moyennant un prix correspondant à l'estimation de France Domaine majorée de 10%, soit 33 550 € nets vendeur.

Considérant l'opportunité pour la Ville de finaliser la régularisation du linéaire actuel de la rue André Touranjon par l'acquisition amiable des parcelles AK 175 et 178,

Considérant que la rue André Touranjon constitue l'unique voie d'accès au futur groupe scolaire Saint Joseph dont la construction est prévue dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de se prononcer sur l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n°175 et 178 constituant le début de la rue André Touranjon au prix global de 33 550 € (trente-trois mille cinq cent cinquante euros) nets vendeur (les frais de transaction seront supportés par la Ville) ;
- de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville et le propriétaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

Plan de situation



LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Charles Cervetti, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Programme de Renouvellement Urbain des Cannes-Salines,
Vu l'estimation de France Domaine n° SEI 11/038a du 22 juin 2011,
Vu l'accord du propriétaire pour la cession de ses terrains en date du 3 décembre 2012,
CONSIDERANT l'opportunité pour la Ville de finaliser la régularisation du linéaire actuel de la rue André Touranjon par l'acquisition amiable des parcelles AK 175 et 178,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 décembre 2012,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n°175 et 178 constituant le début de la rue André Touranjon au prix global de 33 550 € (trente-trois mille cinq cent cinquante euros) nets vendeur (les frais de transaction seront supportés par la Ville) ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville et le propriétaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121219-2012_286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2012